

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

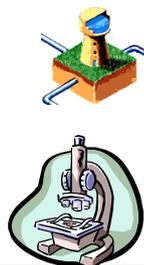


Nom du réseau de distribution : **HAMEAU DE SIONNE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE CASTELLANE**
 Exploitation du réseau : **MAIRIE DE CASTELLANE**
 Commune : **CASTELLANE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SOURCE DE FONT BLANCHE Procédure de protection non engagée
 Captage : SOURCE DE SIONNE Procédure de protection non engagée
 Station de production : CHLORATION DE SIONNE

Qualité de l'eau distribuée en 2022



BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 83,3 °F Valeur minimale atteinte : 83,3 °F Valeur maximale atteinte : 83,3 °F

PESTICIDES (µg/L)	SULFATES (mg/L)	FLUOR (mg/L)
Molécules actives (et leurs métabolites) utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes indésirables, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux (insectes, acariens, mollusques, etc.), de champignons ou de bactéries. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgramme par litre (0,1 µg/L).	Composés naturels des eaux, dont la concentration peut être très variable selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg par litre (250mg/L).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Non mesurés en 2022	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 3 Pourcentage de conformité : 0 % Valeur moyenne : 686,7 mg/L Valeur maximale atteinte : 720 mg/L	Non mesuré en 2022

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Dépassement de la valeur de référence pour le paramètre sulfates. L'utilisation de cette eau pour la boisson et la préparation d'aliments est déconseillée pour les nourrissons.

Eau conforme pour l'ensemble des autres paramètres physico-chimiques recherchés.

Edité le 20/01/2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 PLOMB
 TEMPERATURE	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	 TEMPERATURE

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.